

Date : 18 / 04 / 2025

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

**OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION
pour une maîtrise d'œuvre pour une opération de renaturation du Mondony
Commune d'Amélie-les-bains**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Occitanie et du Département des Pyrénées Orientales pour la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre (missions de topographie et géotechnie incluses) pour la renaturation du Mondony sur la commune d'Amélie-les-bains.

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel pour la maîtrise d'œuvre du projet : 80 000€ HT

AERMC	50 %	40 000€
Région Occitanie	15%	12 000€
Département 66	15%	12 000€
Autofinancement	20 %	16 000€

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

